

ehent qu'à vous, qui êtes Maître de toutes choses; on ne sçaitroit douter, sans folie, qu'il ne vaille incomparablement mieux, qu'un autre homme qui sçaitroit compter les étoiles, peser les éléments, & mesurer le Ciel; mais qui negligeroit de connoître & de servir celui qui a fait toutes choses avec nombre, poids, & mesure.

Sag. 18, 20.

CHAPITRE V.

*Impudence & temerité de Maniché. Caractere de la véritable piété. Combien il est contre la piété de se vanter de sçavoir ce qu'on ne sçait pas, & même de faire parade de ce que l'on sçait. Providence de Dieu, d'avoir permis que Maniché ait écrit de choses à quoi il n'entendoit rien. Que pour n'être pas instruit des choses de la nature, les affaires du salut n'en vont pas plus mal.*

8. QU'EST-CE qui obligeoit Maniché d'écrire sur ces choses-là, puisqu'on n'a nul besoin de les apprendre pour s'instruire dans la piété? Car vous nous avez dit par la bouche d'un de vos Prophetes, que la piété n'est autre chose que la sagesse. Maniché auroit pû être dépourvû de sagesse & de piété, quand il auroit été parfaitement instruit de toutes ces connoissances: mais dés-là que sans en avoir la moindre teinture, il a bien eu l'impudence d'en faire des leçons, il n'est pas possible qu'il sçût seulement ce que c'est que la piété. Car AU LIEU que ce qui porte à faire parade de ces choses-là, quelque versé qu'on y puisse être, n'est jamais que la vanité; LA PIÉTÉ ne pense qu'à vous louer, & à vous servir.

*Ce qu'est c'est que la piété. Job. 28. 28. Piété incompatible avec le mensonge & l'imposture.*

*Caractere de la piété.*

C'est de quoi Maniché étoit bien éloigné; & si vous avez permis qu'il ait beaucoup écrit sur les choses de la nature, c'est afin qu'étant convaincu de mensonge sur ces choses-là, par ceux qui les sçavent; on pût voir de quel esprit il étoit possédé, & se deffendre d'autant mieux de ses impostu-

*Providence de Dieu, d'avoir permis que Maniché fît le Docteur sur les*